

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Marcel Cachin à Persan, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, Mme MORTAGNE Isabelle, M. REBEYROLLE Pascal, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, M. LABBAS Mohamed, M. SARR Alhassan, M. LACASSAGNE Sylvain, M. Patrick PREMEL

### Pouvoirs :

M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. REBEYROLLE Pascal  
M. MOREAU Patrick donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard  
Mme COLAROSSO Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à M. GARBE Alain  
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LOSTUZZO Jean-Luc  
M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed  
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir M. RATIEUVILLE Valentin  
Mme RINALDELLI Michelle donne pouvoir à M. SARR Alhassan

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
M. FOIREST Pierre  
Mme HAZEBROUCK Nicole  
Mme TRABON Indi

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick PREMEL a été élu secrétaire de séance.

- Date de convocation 01/04/2025
- Date d'affichage : 01/04/2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 10
- Nombre d'absents : 4

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **Délibération n° 2025-012 : Budget CCHVO – Affectation du résultat 2024**

#### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion 2024 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

- Vu** le compte administratif 2024 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,  
**Vu** le projet de Budget Primitif 2025 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,  
**Vu** l'avis de la Commission des Finances des 10 et 24 mars 2025,

**Considérant** l'obligation d'affecter, par délibération, les résultats 2024 au Budget Primitif 2025,

**Considérant** la proposition d'affectation comme suit :

- Reporter le résultat cumulé de la section d'investissement 2023 de 6 961 503,99 €uros : Recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- Ne pas reporter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024 : Compte 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »
- Affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024, soit 3 198 702,45 €uros en section d'investissement pour faire face au besoin de financement des dépenses d'investissement 2025 : Recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
 Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au Budget de la CCHVO 2025 en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	Recettes - 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	6 961 503,99 €uros
FONCTIONNEMENT	Recettes - 002 : « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »	0,00 €uros
INVESTISSEMENT	Recettes - 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3 198 702,45 €uros
	<b>TOTAL</b>	<b>10 160 206,44 €uros</b>

**Article 2 :** **INDIQUE** que les restes à réaliser 2024 inscrits en report au Budget Primitif 2025 s'élèvent à :

- o Dépenses : 794 940,37 €uros
- o Recettes : 504 365,24 €uros

**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



*C. Borgne*

Catherine BORGNE  
Présidente

Patrick PREMEL  
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 10/04/2025

Affiché le : 10/04/2025

Publié le : 10/04/2025

Signé - par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC

*[Signature]*

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).